

MESURE DE RESPONSABILISATION

PRÉVENTION

INTERVENTION

REMÉDIATION

OBJECTIFS :

- Améliorer l'efficacité d'une sanction disciplinaire en évitant le recours à l'exclusion de l'établissement
- Responsabiliser les élèves en les mettant au contact d'adultes engagés
- Développer l'empathie et le sens de la responsabilisation
- Permettre aux élèves de découvrir une profession

cadre de l'action



Cadre national

focus



Élève,
établissement

thématiques



Climat
scolaire

→ Les modalités

Public concerné : Tous les élèves du collège.

Descriptif : Lorsque l'établissement pose une sanction pour un élève, en fonction des faits reprochés et de son profil, une mesure de responsabilisation est prononcée.

Durée et rythme de l'action : Cette mesure de responsabilisation de 20h maximum se déroule avec un partenaire de l'établissement qui accueille l'élève sur ce temps ou qui se déplace dans l'établissement pour travailler avec le jeune.

- Pour un élève décrocheur, en difficulté scolaire, sans projet, un accueil de 20h par les services techniques est proposé. Il y découvre différentes activités professionnelles.

Un bilan lui est demandé à son retour (fiche FOLIOS).

- Pour un élève sanctionné suite à une dégradation du matériel lié à la sécurité, un travail avec un pompier volontaire sera demandé.
- Pour un élève dont la problématique est liée à la consommation du tabac ou de substances illicites, un travail avec les bénévoles de l'association STOP TABAC est mis en place.
- Pour un élève dont les transgressions nécessitent une réflexion sur les notions de solidarité, d'entraide, d'empathie, etc., les associations Emmaüs et Croix rouge interviennent.
- Pour l'élève qui a une utilisation abusive des réseaux sociaux ou des conduites de harcèlement, l'intervention d'un cyber-policier est sollicitée

→ Les conditions

Moyens mobilisés :

Moyens humains : tous les intervenants travaillent bénévolement avec le collège.

Partenaires impliqués :

Des conventions d'accueil et un partenariat avec les services techniques des communes environnantes, les sapeurs-pompiers de Castelsarrasin/Moissac, l'association STOP TABAC, Emmaüs Castel, la croix rouge Castelsarrasin.

MESURE DE RESPONSABILISATION

PRÉVENTION

INTERVENTION

REMÉDIATION

→ Les freins et les leviers

Freins :

- La diversité des partenaires nécessaire pour s'adapter à l'ensemble des situations rencontrées.
- La capacité à prendre en charge un élève sur une mesure de responsabilisation de 20h.
- La disponibilité des partenaires.

Leviers :

- La sensibilité des familles à ce type de sanction.
- L'action est responsabilisante et éducative pour l'élève.
- La satisfaction de l'élève quant à l'intérêt que les adultes lui portent lors de ces rencontres.
- La possibilité offerte à l'élève de montrer une image positive de lui-même, et d'apprendre différemment.

→ Les effets constatés

- Les élèves sont satisfaits de la mesure.
- Les partenaires ont un retour positif sur le comportement des jeunes accueillis. Ils sont présents et volontaires.

→ Les perspectives et prolongements envisagés

Élargir le cercle des partenaires pourrait permettre de proposer une solution alternative à l'exclusion pour chaque sanction posée.

→ Les ressources

Décrets parus au JO du 26 juin 2011.
BO spécial n°6 du 25 août 2011.

→ Contact

Établissement :

Collège Jean de Prades
7 Chemin des Fontaines, 82100 Castelsarrasin
Mail : 0820066B@ac-toulouse.fr

Référent :

Vianney GUILLEMET, Principal adjoint
Mail : Vianney.guillement@ac-toulouse.fr
Tel : 05 63 32 35 70